



Côtes d'Armor- Finistère- Ille et Vilaine- Mayenne- Morbihan

## Règlement

### Trophée Jeunesse et Environnement

Concours organisé à l'initiative du Rotary International

District 1650 - Bretagne-Mayenne

#### Qui peut participer :

**Article 1 :** Le **Trophée Jeunesse et Environnement** est ouvert aux jeunes de 12/16 ans, élèves de collèges et établissements d'enseignement à vocation maritime ou agricole des 4 départements bretons et la Mayenne.

Ce Trophée Jeunesse et Environnement fait l'objet d'une Convention avec la Région académique Bretagne qui facilite la mise en relation avec les collèges des 4 départements bretons.

**Article 2 :** Chaque candidat doit justifier d'une inscription validée pour l'année en cours.

#### Objet du concours :

**Article 3 :** Le concours a pour objet de valoriser et de récompenser des actions en faveur de la « protection de l'environnement » dans le ressort du District 1650- Bretagne-Mayenne.

Ce Trophée mettra en valeur des initiatives mises en œuvre soit au niveau d'un établissement, soit par une classe ou un groupe d'élèves. Les candidats devront porter des actions réalisées au cours de l'année scolaire et ces dernières devront être innovantes, durables et facilement reproductibles.

PARAPHES :

## Comment participer :

**Article 4 :** Les candidats devront s'inscrire auprès de l'établissement auquel ils appartiennent et qui se sera engagé à participer au concours.

**Article 5 :** Chaque établissement participant dépendra d'un Rotary club, ou d'un Rotaract « parrain » qui jouera le rôle d'interface avec les organisateurs du concours.

**Article 6 :** Chaque établissement participant devra désigner un « **Référent responsable d'établissement** ».

La participation de l'établissement au concours implique l'adhésion sans réserve du « Référent responsable d'établissement » au présent règlement.

**Article 7 :** Un formulaire de candidature sera mis à disposition du « Référent responsable d'établissement ».

Une fois complété par le « Référent responsable d'établissement », le formulaire de candidature devra être enregistré sur le site Internet du District 1650 par le « **Représentant référent du club Rotary ou Rotaract parrain** », entre le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> mai 2022 à minuit.

Toute candidature enregistrée après la date de clôture de l'inscription ne sera pas prise en considération quelle qu'en soit la justification.

**Article 8 :** En outre, et afin que son dossier soit examiné par le jury, l'établissement participant devra produire, par l'intermédiaire du Rotary club parrain, les documents listés ci-après :

1. Une fiche synthétique présentant le collège et la réalisation (**maximum 200 mots**),
2. Une affiche représentative de l'action,
3. Une courte vidéo (**3 à 5 min maximum**) réalisée sous la responsabilité du « **Référent responsable d'établissement** ».
4. Tous autres documents complémentaires jugés utiles au jury pour délibérer

**Article 9 :** Un comité de sélection désignera les lauréats.

Ces derniers seront informés par l'intermédiaire de leur « Référent responsable d'établissement » et recevront leur trophée lors d'une cérémonie organisée lors de la Conférence du District 1650 du Rotary en Juin 2022.

## Les prix décernés :

- Aquaponies
- Aquariums intérieurs et extérieurs
- Bacs à tri sélectif
- Stations Météo, hôtels à insectes, maison pour oiseaux
- Bacs à marée, livres et plantation d'arbres

PARAPHES :

## Responsabilités :

**Article 11 :** Le « Référent responsable d'établissement » autorise par avance les organisateurs du Trophée Jeunesse et Environnement à mentionner le nom des élèves gagnants ainsi que celui de l'établissement auquel ils appartiennent et dégage toute responsabilité du Rotary en matière de « droit à l'image » sachant que **toute participation d'un mineur à un jeu-concours suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur ainsi que son autorisation de cession de droit à l'image.**

**Article 12 :** Les organisateurs se réservent le droit de modifier, reporter ou annuler le Trophée Jeunesse et Environnement. Leur responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait leur être demandée si les circonstances nécessitaient quelque modification que ce soit au présent Trophée.

Les organisateurs se réservent la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout candidat qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

## Informatique et Libertés :

**Article 13 :** Les informations sur les participants, recueillies par les organisateurs ne feront l'objet de communication à des tiers que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi N° 78 17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Conformément à la loi du 25 mai 2018 sur le Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Il sera possible à tout moment de demander la suppression de données personnelles consignées sur le site internet du District Rotary 1650.

Rotary District 1650  
Michèle Payen Toulouse  
Gouverneure 2021-2022

PARAPHES :

## Bordereau d'inscription

### Trophée Jeunesse et Environnement

Concours organisé à l'initiative du Rotary International

District 1650 - Bretagne-Mayenne

<b>Dénomination de l'établissement Scolaire :</b>	
Adresse :	Code postal / Ville :
<b>Référent responsable d'établissement</b>	
Nom :	Prénom :
Téléphone :	E-mail :
<b>Dénomination du club Rotary ou Rotaract parrain :</b>	
Adresse :	Code postal / Ville :
<b>Représentant référent du Club Rotary ou Rotaract :</b>	
Nom :	Prénom :
Téléphone :	E-mail :

En remplissant ce formulaire, le Représentant référent de l'établissement scolaire s'engage à accepter les conditions décrites dans le règlement joint (paraphes obligatoires) et à avoir recueilli toutes les autorisations nécessaires dégageant la Responsabilité du Rotary, notamment celle se rapportant au « droit à l'image ».

Fait à.....le...../...../ 2021.

**Cachet de l'établissement et signature du Référent responsable :**

PARAPHES :